



CHARTRE COVOITURAGE

La présente charte de covoiturage s'applique dans le cadre du Plan de Déplacements Inter-Entreprises 2014-2017 de l'Aéroport Nantes Atlantique. Il concerne le covoiturage régulier de salariés des entreprises signataires du protocole « Libellule », qui s'inscrivent sur le site mis à disposition par Nantes Métropole, accessible via l'adresse : www.libellule.nantes.aeroport.fr.

Le bon fonctionnement du service de covoiturage repose sur la bonne volonté et la loyauté de tous les partenaires qui acceptent de prendre part à cette démarche.

Les engagements des covoitureurs

- Signer cette charte de covoiturage libellule et respecter les règles proposées par l'Aéroport Nantes Atlantique, coordinateur du PDIE, et Nantes Métropole,
- Privilégier le covoiturage pour leurs déplacements domicile – travail aussi souvent que possible, et **au moins une fois par semaine en moyenne**,
- Respecter les règles fixées en commun entre covoitureurs : horaires, point de rendez-vous, modalités éventuelles de partage des frais (carburant, péage par exemple),
- S'informer mutuellement, suffisamment à l'avance, de congés ou de tout autre évènement afin que chacun puisse trouver une solution alternative,
- Se conformer aux renseignements donnés lors de l'adhésion au service de covoiturage (par exemple : voiture fumeur ou non fumeur),
- Signaler sur le site toute modification intervenant sur le contenu des informations fournies à l'inscription.



Les engagements du conducteur

- Garantir que son véhicule est assuré, en parfait état de marche et d'entretien, que les contrôles de sécurité ont été effectués en conformité avec la réglementation en vigueur,
- Disposer d'un permis de conduire à jour et conduire avec prudence et dans le respect du code de la route,
- Contacter son assureur automobile pour lui signaler la pratique de covoiturage,
- Apposer le macaron « nous covoiturons » sur son tableau de bord, seulement les jours où il covoiture, afin de pouvoir bénéficier ces jours-là, d'une place de parking réservée à cet effet, signalée par un panneau « covoiturage » et accessible avec une clé à retirer auprès du coordinateur PDIE.

Les engagements du passager

- Ne pas compromettre la sécurité au sein du véhicule,
- Respecter le véhicule dans lequel il voyage, ainsi que son conducteur.

Les engagements de Nantes Métropole

- Mettre à disposition un site de covoiturage ouestgo.fr
- Respecter les clauses de la « loi informatique et liberté » n°78-17 du 6 janvier 1978, qui donne à toute personne figurant dans un fichier informatique, la possibilité de faire corriger ou supprimer toutes données qui la concernent,
- Accompagner l'information et la signalétique sur le covoiturage et faire le lien avec les autres acteurs du covoiturage dans le département,
- Signaler au coordinateur PDIE toute modification de service ou tout problème lié à un adhérent de l'aéroport.



Les engagements de l'Aéroport Nantes Atlantique et des entreprises de la plate-forme, signataires du protocole Libellule

- Mettre à disposition des places de parking réservées aux covoitureurs, uniquement pour les jours où ils covoiturent : places privilégiées sur le parking du personnel PC, sur le Parking de HOP!, de l'hôtel Océania et du SNA.
- Donner aux personnes inscrites sur le site et ayant signé la charte de covoiturage Libellule, un macaron « Libellule - Nous covoiturons » leur permettant de bénéficier de ces places ainsi qu'une clé pour ouvrir la barrière sur les places dédiées. Le macaron a une validité de 1 an.
- Proposer une garantie de retour, en cas de problème d'horaires non prévisible, soit que le conducteur ne puisse assurer l'heure prévue de retour, soit que le passager doive pour des raisons impératives et non prévues, décaler lui-même ses horaires. Cette garantie de retour doit être utilisée de façon exceptionnelle et au maximum 4 fois par an. Chaque entreprise de la plate-forme définit les moyens qu'il met en œuvre pour assurer cette garantie, notamment en fonction du lieu de domicile.

Chaque covoitureur s'engage à respecter la présente charte afin d'assurer la fiabilité, la convivialité et le succès de ce service.

En cas de non respect de la charte, les organisateurs du service peuvent décider de le retirer du fichier et de lui supprimer les avantages accordés.

Cachet de l'entreprise

Nom Prénom

Date et signature précédée de la mention « lu et approuvé »